



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs - Vingt-troisième session

Rome, 16-17 février 2000

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA - 31 DÉCEMBRE 1998

1. À sa soixante-sixième session tenue en avril 1999, le Conseil d'administration a examiné les états financiers vérifiés de 1998, appendices A à G compris, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y relatif, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers, qui ont été établis conformément aux normes recommandées par le Comité international des normes comptables, ont été examinés dans le détail par le Comité de vérification des comptes. Le Conseil d'administration soumet à présent lesdits états au Conseil des gouverneurs à sa vingt-troisième session, accompagnés d'une recommandation l'invitant à les approuver, conformément aux dispositions de l'article XII 6) du Règlement financier.

2. Les états financiers font apparaître les principaux points suivants:

État des activités et des variations de l'actif net (appendice A)

- a) Le produit des placements s'est élevé à 187,9 millions de USD en 1998, contre 163,9 millions en 1997. Ce montant comprend les intérêts perçus en 1998 sur les placements, soit 111,6 millions de USD contre 127,8 millions en 1997. Les plus-values latentes nettes (en valeur boursière) se sont chiffrées à 36,1 millions de USD en 1998 contre 19,7 millions de USD en 1997. En ce qui concerne les montants réalisés nets, les plus-values en 1998 se sont montées à 39,0 millions de USD, tandis qu'en 1997 elles représentaient 21,5 millions de USD. Le produit des intérêts provenant des banques est passé de 900 000 USD en 1997 à 1,0 million de USD en 1998. Le FIDA a recouru aux services de gestionnaires extérieurs auxquels il a confié la majeure part de son portefeuille de placements. Les frais de garde et de gestion des placements et autres coûts similaires, qui sont imputés sur le produit des placements, se sont élevés à 7,7 millions de USD en 1998 contre 5,5 millions en 1997.
- b) Le produit des intérêts et commissions de service perçus sur les prêts s'est chiffré à 46,5 millions de USD en 1998 contre 42,0 millions en 1997. Conformément à la procédure adoptée en 1998, le Fonds n'a pas pris en compte les intérêts et commissions de service sur prêts accusant des arriérés de plus de dix mois. En 1998, le montant ainsi exclu représentait 2,7 millions de USD, contre 2,5 millions de USD en 1997.

- c) Le montant total des dépenses de fonctionnement et d'administration, tel qu'il figure dans l'état des activités et des variations de l'actif net (appendice A), se chiffrait à 52,2 de USD, alors que le montant inscrit dans le budget à ce titre était de 53,2 millions de USD. Cette différence de 1,0 million de USD représente une sous-utilisation du budget administratif de 1998 d'environ 1,9%.

État des variations de l'excédent accumulé (appendice A1)

Cet état satisfait aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 qui stipule que toutes les plus- ou moins-values sur fluctuations des taux de change devraient être portées sur l'état des activités et des variations de l'actif net au lieu d'être inscrites au bilan comme par le passé. Cette mesure a été approuvée en 1995.

Cet état comprend l'excédent accumulé provenant de l'excédent des recettes sur les dépenses, des fluctuations des taux de change et des transferts au Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).

Bilan (appendice B)

Le Fonds a constitué des provisions pour arriérés de contributions des Membres comme suit:

	<u>En milliers de USD</u>
Billets à ordre	99 378
Sommes à recevoir	<u>89 557</u>
	188 935

Ces chiffres figurent à l'appendice B et sont ventilés par pays dans les notes 6 et 7 de l'appendice G.

Il convient de signaler qu'au 31 décembre 1998, 11 pays accusaient des arriérés au titre de prêts de dix mois ou plus et se trouvaient ainsi en situation de non-comptabilisation. Des détails sur les pays et les montants en cause sont donnés dans la note 8 de l'appendice G.

Comme pour les arriérés de contributions des Membres, le Fonds poursuit sans relâche ses efforts pour éliminer tous les retards de paiement au titre de ses prêts.

État des flux de trésorerie (appendice C)

L'appendice C a été préparé conformément à la norme comptable internationale n° 7 (version révisée). Cet appendice donne le détail des fluctuations des encaisses et des placements figurant au bilan.

État des ressources disponibles pour engagement (appendice D)

Cet état inclut tous les avoirs en monnaies librement convertibles qui peuvent être considérés comme disponibles pour engagement, conformément à la politique adoptée à la trente-quatrième session du Conseil d'administration.

État des contributions des Membres et des contributions spéciales (appendice E)

Cet appendice présente globalement les contributions initiales et les contributions aux première et deuxième reconstitutions étant donné qu'elles ont été intégralement utilisées et que tous les montants non réglés sont indiqués à l'appendice G - Notes relatives aux états financiers. Il donne aussi des précisions sur les contributions aux troisième et quatrième reconstitutions.

État récapitulatif des prêts (appendice F)

La position des emprunteurs auprès du Fonds est indiquée par pays, une ventilation étant faite entre prêts libellés en USD et prêts en DTS.

3. Les états financiers pour 1998 ont été examinés de façon détaillée lors d'une réunion du Comité de vérification des comptes tenue le 15 mars 1999. Le Président du Comité a présenté à la soixante-sixième session du Conseil d'administration en avril 1999 un rapport officiel à ce sujet, à la suite duquel le Conseil d'administration a recommandé l'adoption desdits états par le Conseil des gouverneurs.

Recommandation

4. Après examen de ce point, le Conseil des gouverneurs entendra peut-être adopter la décision suivante:

“Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé les états financiers indiquant la situation financière du FIDA au 31 décembre 1998 et les résultats de ses opérations pour l'exercice ayant pris fin à cette date, tels qu'ils figurent dans les appendices A à G du document GC 23/L.5 ainsi que dans le rapport du commissaire aux comptes y relatif.”



FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clos le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1997

Appendice A - État des activités et des variations de l'actif net

Appendice A1 - État des variations de l'excédent accumulé

Appendice B - Bilan

Appendice C - État des flux de trésorerie

Appendice D - État des ressources disponibles pour engagement

Appendice E - État des contributions des Membres et des contributions spéciales

Appendice F - État récapitulatif des prêts

Appendice G - Notes relatives aux états financiers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux de l'Organisation internationale de normalisation de Genève, la norme internationale 4217 et le DTS. Les notes relatives aux états financiers (appendice G) font partie intégrante des états financiers.

État des activités et des variations de l'actif net
Pour les exercices clos le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1997
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A

	1998	1997
Variations de l'actif net		
Augmentation des contributions nettes	69 049	289 899
Contributions complémentaires reçues	15 565	21 669
Contributions spéciales reçues	5	0
Augmentation des dons approuvés moins annulations	(27 502)	(30 075)
Actif net du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE (note 8 a))	5 183	0
Transfert de l'excédent accumulé au profit du Fonds fiduciaire PPTE (note 8 a))	(4 000)	0
	58 300	281 493
Recettes		
Produit des prêts (note 8)	46 493	42 035
Produit des placements (note 3)	187 899	163 940
Total des recettes	234 392	205 975
Dépenses de fonctionnement		
Traitement du personnel (salaires et prestations) (note 11)	(28 102)	(25 577)
Autres dépenses de fonctionnement et d'administration	(8 596)	(8 656)
Institutions coopérantes et consultants	(13 753)	(14 379)
Sessions du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration et autres réunions officielles	(1 775)	(1 910)
Total des dépenses de fonctionnement	(52 226)	(50 522)
Recettes nettes moins dépenses de fonctionnement	182 166	155 453
Gain/(perte) de change (note 2 d))	180 834	(312 138)
Transfert sur l'excédent accumulé	363 000	(156 685)
Augmentation de l'actif net	421 300	124 808
Actif net en début d'exercice	5 264 946	5 140 138
Actif net en fin d'exercice	5 686 246	5 264 946
Rapprochement des variations de l'actif net résultant des opérations		
Décaissements des prêts	298 948	259 808
Remboursements des prêts	(123 358)	(115 618)
	175 590	144 190
Effets des fluctuations des taux de change sur les prêts	112 701	(156 693)
Augmentation/(diminution) nette des prêts non remboursés	288 291	(12 503)
Augmentation des montants nets à recevoir des contribuants	5 623	176 049
Augmentation/(diminution) nette des billets à ordre des contribuants	(3 322)	2 472
Variation des encaisses et des placements	126 149	(30 073)
Augmentation/(diminution) nette des autres sommes à recevoir et à payer	4 559	(11 137)
Variations de l'actif net	<u>421 300</u>	<u>124 808</u>

**État des variations de l'excédent accumulé
pour les exercices clos le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1997**
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A1

	Excédent provenant des opérations	Effet des opérations de change 1/	Total de l'excédent accumulé
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 1997	1 419 741	533 648	1 953 389
Recettes nettes moins dépenses de fonctionnement avant prise en compte des fluctuations des taux de change	155 453		155 453
Gain/(perte) de change		(312 138)	(312 138)
Excédent accumulé au 31 décembre 1997	1 575 194	221 510	1 796 704
Recettes nettes moins dépenses de fonctionnement avant prise en compte des fluctuations des taux de change	182 166		182 166
Gain/(perte) de change		180 834	180 834
Transfert au Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE 2/	(4 000)		(4 000)
Excédent accumulé au 31 décembre 1998	1 753 360	402 344	2 155 704

1/ Voir appendice G, note 2 d).

2/ Voir appendice G, note 8 a).

États des flux de trésorerie
Pour les exercices clos le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1997 1/
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice C

	1998	1997
Flux de trésorerie provenant d'investissements dans des activités de développement		
Décaissements prêts	(298 948)	(259 808)
Remboursement du principal de prêts	123 358	115 618
Décaissement dons	(25 212)	(21 569)
Transfert de fonds en faveur de l'Initiative PPTE	(4 000)	0
Flux nets de trésorerie utilisés pour investissements dans des activités de développement	(204 802)	(165 759)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		
Paiements reçus des États membres		
- Billets à ordre mis en recouvrement	75 701	122 499
- Annulation de contributions en espèces du Brésil	0	(7 522)
- Contributions à la deuxième reconstitution	0	260
- Contributions à la troisième reconstitution	572	1 180
- Contributions à la quatrième reconstitution	4 096	16 804
- Contributions anticipées	8	0
- Contributions spéciales	5	0
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	80 382	133 221
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Produits perçus sur placements	191 904	171 212
Intérêts reçus sur prêts	41 898	43 014
Montants reçus d'autres fonds	(3 165)	(5 960)
Paiements au titre de dépenses d'administration	(52 994)	(44 311)
Gain/(perte) de change sur opérations	(176)	582
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	177 467	164 537
Effet des fluctuations des taux de change sur les encaisses et les placements	68 441	(156 220)
Augmentation/(diminution) nette des encaisses et équivalents non soumis à restriction	121 488	(24 221)
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en début d'exercice	2 112 725	2 136 946
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en fin d'exercice	2 234 213	2 112 725
COMPOSÉ DE:		
Encaisses non soumises à restriction	60 848	74 359
Placements non soumis à restriction	2 235 269	2 052 218
Avoirs en monnaies non convertibles soumis à restriction	6 872	1 045
Net à payer pour valeurs achetées	(68 776)	(14 897)
	2 234 213	2 112 725
Rapprochement du revenu net et de l'encaisse nette résultant des activités d'exploitation:		
Recettes nettes moins dépenses de fonctionnement	182 166	155 453
Mise en concordance du revenu net et de l'encaisse nette résultant des opérations:		
- augmentation/(diminution) du produit des prêts et des placements à recevoir	(590)	8 251
- augmentation d'autres sommes à recevoir	(3 165)	(5 960)
- (diminution)/augmentation des montants à payer	(768)	6 211
- gain/(perte) de change sur opérations	(176)	582
Flux nets de trésorerie résultant des activités d'exploitation	177 467	164 537

1/ Voir appendice G, note 2 g).

**État des ressources disponibles pour engagement 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice D

		1998	1997
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles	Encaisses	60 848	74 359
	Placements	2 235 269	2 052 218
	Billets à ordre - États membres	555 971	557 593
	Autres sommes à recevoir	167 091	70 381
		3 019 179	2 754 551
À déduire	Sommes à payer et obligations échues	213 733	64 183
	Prêts entrés en vigueur non décaissés	1 613 095	1 513 623
	Prêts approuvés, signés mais non encore entrés en vigueur	324 973	319 705
	Dons non décaissés	42 973	42 118
	Réserve générale	95 000	95 000
		2 076 041	1 970 446
	Contributions anticipées	17	0
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions initiales qui n'ont pas été réglés	43 075	43 075
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la première reconstitution qui n'ont pas été réglés	41 370	41 370
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la deuxième reconstitution qui n'ont pas été réglés	5 002	5 297
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la troisième reconstitution qui n'ont pas été réglés	9 923	5 424
	Tirages sur billets à ordre au titre de la Phase I du PSA qui n'ont pas été réglés	8	23
	Billets à ordre d'États membres qui n'ont pas encore été mis en recouvrement (voir note 2 c) iii))	2	22
		99 380	95 211
		2 389 171	2 129 840
Ressources disponibles pour engagement	630 008	624 711	
À déduire	Prêts non encore signés	239 717	217 836
	Dons non encore signés	18 946	19 447
Ressources nettes disponibles pour engagement	371 345	387 428	

1/ Voir appendice G, notes 2 c), 6 et 7.

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**

**Appendice E
Membres - Catégorie I**

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions Équivalent en USD	Troisième reconstitution					Total
		Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD			
		Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre		
Allemagne	151 806 996	DTS	28 841 959	40 245 774	14 305 105	25 940 669	40 245 774
Australie	20 350 516	AUD	10 534 275	7 004 271	3 671 780	3 332 491	7 004 271
Autriche	17 361 041	ATS	79 970 783	6 688 808	2 435 185	4 253 623	6 688 808
Belgique	35 949 263	BEF	365 192 151	10 654 222	4 667 140	5 987 082	10 654 222
Canada	78 727 037	CAD	26 983 253	18 148 997	7 089 479	11 059 518	18 148 997
Danemark	25 967 094	DKK	67 577 314	10 597 074	3 959 437	6 637 637	10 597 074
Espagne	4 966 000	USD	1 435 159	1 435 159	1 435 159		1 435 159
États-Unis	459 874 400	USD	82 800 000	82 800 000	82 528 956	271 044	82 800 000
Finlande	13 040 503	FIM	36 628 424	7 373 352	3 271 746	4 101 606	7 373 352
France	89 292 984	FRF	203 343 962	35 878 530	13 189 924	22 688 606	35 878 530
Grèce 3/		USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Irlande	2 556 419	IEP	515 342	820 849	820 849		820 849
Italie	82 890 395	ITL	34 510 148 000	28 079 860	28 079 860		28 079 860
Japon	186 773 731	JPY	5 096 008 994	41 683 947	14 030 665	27 653 282	41 683 947
Luxembourg	944 574	LUF	9 526 954	270 783	97 931	172 852	270 783
Norvège	63 693 719	NOK	110 723 560	16 842 864	16 842 864		16 842 864
Nouvelle-Zélande	4 593 709	NZD	2 102 069	1 264 829	1 264 829		1 264 829
Pays-Bas	119 344 690	NLG	42 718 884	22 205 248	8 017 654	14 187 594	22 205 248
Portugal 4/							
Royaume-Uni	64 269 514	GBP	11 305 433	18 812 316	7 014 939	11 797 377	18 812 316
Suède	68 671 403	SEK	137 458 556	18 119 528	11 344 666	6 774 862	18 119 528
Suisse	41 497 300	CHF	16 270 000	11 948 674	10 567 266	1 381 408	11 948 674
Total partiel, Catégorie I 31 décembre 1998	1 532 571 288			381 475 085	235 235 434	146 239 651	381 475 085
31 décembre 1997	1 532 571 288			374 900 035	194 677 047	180 222 988	374 900 035

Membres - Catégorie II

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions * Équivalent en USD	Troisième reconstitution					Total
		Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD			
		Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre		
Algérie	37 580 000	USD	12 000 000	12 000 000	5 168 400	6 831 600	12 000 000
Arabie saoudite	333 778 000	USD	30 000 000	30 000 000	11 181 000	18 819 000	30 000 000
Émirats arabes unis 5/	47 180 000	USD	1 000 000	1 000 000	372 700	627 300	1 000 000
Gabon 5/	2 801 000	USD					
Indonésie	10 059 000	USD	6 900 000	6 900 000	6 900 000		6 900 000
Iran 5/	124 750 000	USD	4 000 000	4 000 000	1 000 000		1 000 000
Iraq 5/	53 099 000	USD					
Jamahiriya arabe libyenne 5/	36 000 000	USD	16 000 000	16 000 000		16 000 000	16 000 000
Koweït	117 041 000	USD	14 000 000	14 000 000	5 217 800	8 782 200	14 000 000
Nigéria 5/	76 459 000	USD	10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
Qatar 5/	27 980 000	USD	1 000 000	1 000 000			
Venezuela	132 489 000	USD	28 000 000	28 000 000	5 650 283	22 349 717	28 000 000
Total partiel, Catégorie II 31 décembre 1998	999 216 000			122 900 000	35 490 183	83 409 817	118 900 000
31 décembre 1997	999 216 000			122 900 000	25 051 526	93 848 474	118 900 000

* Une contribution spéciale de 20 millions de USD versée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international au titre de la première reconstitution des ressources du FIDA est comprise dans les contributions des membres de la catégorie II à ladite reconstitution.

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**

**Appendice E
Membres - Catégorie III**

	Contributions initiales, première et deuxième restitutions		Troisième reconstitution				Total
	Équivalent en USD	Monnaie et montant	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
			Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre		
Afghanistan	93						
Afrique du Sud 15/							
Albanie 6/							
Angola 7/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Antigua-et-Barbuda 7/							
Argentine	1 900 016	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Arménie 8/							
Azerbaïdjan 9/							
Bangladesh	1 456 030	USD	500 000	500 000	215 350	284 650	500 000
Barbade	2 000	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Belize 10/		USD	100 333	100 333	100 333		100 333
Bénin	30 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Bhoutan	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Bosnie-Herzégovine 9/							
Botswana	35 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Brésil 11/	13 504 305	USD	7 000 000	7 000 000	2 608 900	4 391 100	7 000 000
Burkina Faso	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Burundi	19 861	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Cambodge 6/							
Cameroun	204 886						
Cap-Vert	1 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Chili	50 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Chine	3 838 534	USD	8 000 000	8 000 000	2 981 600	5 018 400	8 000 000
Chypre	62 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Colombie	10 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Comores 5/	41 878						
Congo	148 092						
Congo, R.D.	27 691						
Corée, R.P.D. 5/ 7/		USD	600 000	600 000		600 000	600 000
Costa Rica							
Côte d'Ivoire		USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Croatie 9/							
Cuba	8 520						
Djibouti	6 000						
Dominique	14 987	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Égypte	408 882	USD	5 000 000	5 000 000	1 863 500	3 136 500	5 000 000
El Salvador	40 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Équateur 5/	90 993	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Érythrée 9/							
Éthiopie	70 869	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	30 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Gambie	10 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Géorgie 12/ 13/							
Ghana	116 487	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Grèce 3/	550 000						
Grenade		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Guinée	89 725	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Guinée équatoriale							
Guinée-Bissau	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Guyana	60 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Haïti	37 118	USD	70 000	70 000	70 000		70 000
Honduras	191 500	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Îles Cook 8/							
Îles Salomon	10 000						
Inde	18 000 000	USD	8 000 000	8 000 000	3 445 600	4 554 400	8 000 000
Israël	150 000						
Jamaïque	25 814	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Jordanie	180 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Kenya	2 407 784	USD	635 065	635 065	635 065		635 065
Kirghizistan 8/							
L'ex-République yougoslave de Macédoine 9/							
Laos	2 213						
Lesotho	89 397	USD	50 000	50 000	18 635	31 365	50 000
Liban	25 000						

(à suivre)

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**

**Appendice E
Membres - Catégorie III (suite)**

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				Total
	Équivalent en USD	Monnaie et montant	Instruments déposés 2/		Paiements -Équivalent en USD		
			Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre		
Libéria	39 000						
Madagascar	50 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Malaisie 13/							
Malawi	33 346	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Maldives	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Mali	19 404	USD	11 146	11 146	11 146		11 146
Malte		USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Maroc	444 407	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Maurice	30 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Mauritanie 5/	25 000	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Mexique	13 630 985	USD	7 500 000	7 500 000	7 500 000		7 500 000
Mongolie 9/							
Mozambique	390	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Myanmar 13/		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Namibie 14/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Népal	10 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nicaragua	38 571						
Niger	154 872	USD	19 935	19 935	19 935		19 935
Oman	75 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Ouganda	50 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Pakistan	2 933 776	USD	2 000 000	2 000 000	749 595	1 250 405	2 000 000
Panama	41 666	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	70 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Paraguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Pérou	60 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Philippines	477 907	USD	500 000	500 000	499 836		499 836
Portugal 4/		PTE	150 823 800	862 094	777 742	84 352	862 094
République centrafricaine	10 725						
République de Corée	739 032	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000		2 000 000
République de Moldova 15/							
République dominicaine	25 000						
Roumanie	453						
Rwanda	74 499	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Sainte-Lucie	2 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Kitts-et-Nevis 7/		USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines 10/ 13/							
Samoa	10 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Sao Tomé-et-Principe 5/		USD	10 000	10 000			
Sénégal	20 650	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Seychelles	5 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sierra Leone	36 726						
Somalie	10 000						
Soudan	88 259	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Sri Lanka	2 783 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Suriname 10/							
Swaziland	32 875	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Syrie	266 656						
Tadjikistan 9/							
Tanzanie, République- Unie de	39 385	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Tchad							
Thaïlande	300 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Togo	35 443						
Tonga		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Trinité-et-Tobago 7/							
Tunisie	359 806	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	36 365	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Uruguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Viet Nam	12	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Yémen	300 000	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Yougoslavie	108 170						
Zambie	207 262						
Zimbabwe	3 074	USD	950 000	950 000	950 000		950 000
Total partiel, Catégorie III							
31 décembre 1998	67 647 391			61 277 573	41 891 237	19 376 172	61 267 409
31 décembre 1997	67 675 810			60 704 025	36 975 318	23 716 865	60 692 183
Total des catégories I, II et III							
31 décembre 1998	2 599 434 679			565 652 658	312 616 854	249 025 640	561 642 494
31 décembre 1997	2 599 463 098			558 504 060	256 703 891	297 788 327	554 492 218

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**

Appendice E

	Contributions à la quatrième reconstitution 16/				
	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Afghanistan					
Afrique du Sud 15/	USD	500 000	500 000	500 000	500 000
Albanie 6/	USD	10 000	10 000	10 000	10 000
Algérie					
Allemagne	DEM	55 440 000	33 138 018	21 539 712	21 539 712
Angola	USD	40 000	40 000		
Antigua-et-Barbuda					
Arabie saoudite	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Argentine	USD	1 500 000	1 500 000	754 950	754 950
Arménie 8/					
Australie	AUD	6 426 708	3 945 361	3 945 361	3 945 361
Autriche	ATS	74 691 045	6 333 166	4 222 110	4 222 110
Azerbaïdjan 9/					
Bangladesh	USD	600 000	600 000	150 000	150 000
Barbade	USD	6 000	6 000	6 000	6 000
Belgique	BEF	291 000 000	8 416 622	8 416 622	8 416 622
Belize 10/					
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000	25 000
Bhoutan	USD	25 000	25 000	25 000	25 000
Bolivie					
Bosnie-Herzégovine 9/					
Botswana	USD	75 000	75 000	50 000	50 000
Brésil 11/	USD	2 662 042	2 662 042	2 662 042	2 662 042
	DTS	3 657 989	5 150 558	5 150 558	5 150 558
Burkina Faso	USD	30 000	30 000	30 000	30 000
Burundi					
Cambodge 6/					
Cameroun					
Canada	CAD	27 286 744	17 828 645	11 885 764	11 885 764
Cap-Vert	USD	15 000	15 000	15 000	15 000
Chili	USD	500 000	500 000		
Chine	USD	8 500 000	8 500 000		
Chypre					
Colombie	USD	200 000	200 000	200 000	200 000
Comores					
Congo	USD	3 000	3 000	3 000	3 000
Congo, R.D.					
Corée, R.P.D.	USD	100 000	100 000	30 000	30 000
Costa Rica					
Côte d'Ivoire	USD	1 005 907	1 005 907	1 005 907	1 005 907
Croatie 9/	USD				
Cuba					
Danemark	DKK	160 018 428	25 052 864	25 052 864	25 052 864
Djibouti					
Dominique	USD	10 000	10 000	10 000	10 000
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000		
El Salvador					
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Équateur	USD	300 000	300 000		
Érythrée 9/	USD	5 000	5 000	5 000	5 000
Espagne	ESP	189 821 462	1 261 781	1 261 781	1 261 781
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000		
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000	30 000
Fidji	USD	64 228	64 228	64 228	64 228
Finlande	FIM	16 609 320	3 266 978	2 283 501	2 283 501

(à suivre)

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997

Appendice E

	Contributions à la quatrième reconstitution 16/					
	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD			
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total	
France	FRF	130 497 500	23 211 512		15 087 483	15 087 483
Gabon						
Gambie	USD	10 086	10 086	10 086		10 086
Géorgie 12/ Ghana						
Grèce	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Grenade						
Guatemala	USD	193 021	193 021	193 021		193 021
Guinée	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Guinée équatoriale Guinée-Bissau						
Guyana	USD	269 921	269 921	269 921		269 921
Haïti						
Honduras	USD	160 625	160 625	160 625		160 625
Îles Cook 8/ Îles Salomon	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Inde	USD	9 000 000	9 000 000		3 000 000	3 000 000
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	3 500 000		3 500 000
Iran						
Iraq						
Irlande	IEP	514 332	749 056	494 067		494 067
Israël	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Italie	ITL	45 136 414 680	26 946 807	6 549 933		6 549 933
Jamahiriya arabe libyenne						
Jamaïque	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Japon	JPY	4 335 661 936	37 505 643		12 501 881	12 501 881
Jordanie	USD	325 000	325 000	75 000	250 000	325 000
Kazakhstan 17/ Kenya	USD	1 000 000	1 000 000			
Kirghizistan 8/ Koweït	USD	15 000 000	15 000 000		15 000 000	15 000 000
L'ex-République yougoslave de Macédoine 9/						
Laos	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Lesotho	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Liban	USD	89 999	89 999	89 999		89 999
Libéria						
Luxembourg	LUF	12 695 680	367 198		244 772	244 772
Madagascar						
Malaisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Malawi						
Maldives	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Mali	USD	10 969	10 969	10 969		10 969
Malte	USD	19 985	19 985	19 985		19 985
Maroc	USD	2 000 000	2 000 000			
Maurice	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Mauritanie						
Mexique						
Mongolie 9/ Mozambique	USD	104 000	104 000		24 000	24 000
Myanmar						
Namibie 14/ Népal	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Nicaragua	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nigéria						
Norvège 18/ Nouvelle-Zélande	NOK	118 216 205	15 554 805		5 263 172	5 263 172
	NZD	2 099 160	1 092 439	220 256	872 183	1 092 439

(à suivre)

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution 16/						
Instruments déposés 2/			Paievements – Équivalent en USD			
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total	
Oman						
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Pakistan	USD	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Panama	USD	33 299	33 299	33 299		33 299
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Paraguay	USD	404 842	404 842	404 842		404 842
Pays-Bas	NLG	13 087 016	6 928 739		6 928 739	6 928 739
Pérou	USD	200 000	200 000		200 000	200 000
Philippines	USD	167 000	167 000	167 000		167 000
Portugal 4/ 19/	PTE	116 932 275	680 511		226 837	226 837
Qatar 5/						
République centrafricaine						
République de Corée	USD	2 500 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000
République de Moldova 15/						
République dominicaine						
Roumanie	USD	50 000	50 000			
Royaume-Uni	GBP	13 586 773	22 601 604		7 533 868	7 533 868
Rwanda	USD	35 000	35 000	35 000		35 000
Sainte-Lucie	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Kitts-et-Nevis	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines 10/						
Samoa	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Sao Tomé-et-Principe						
Sénégal	USD	11 301	11 301	11 301		11 301
Seychelles	USD	4 667	4 667	4 667		4 667
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan	USD	198 656	198 656	198 656		198 656
Sri Lanka	USD	1 100 000	1 100 000	1 100 000		1 100 000
Suède	SEK	164 775 912	20 441 078		20 441 078	20 441 078
Suisse	CHF	14 915 809	10 836 056		10 836 056	10 836 056
Suriname 10/						
Swaziland	USD	59 454	59 454	59 454		59 454
Syrie	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Tadjikistan 9/						
Tanzanie, République-Unie de Tchad	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Thaïlande						
Togo						
Tonga	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Trinité-et-Tobago						
Tunisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	3 766 166		3 766 166
Uruguay	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Venezuela	USD	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000
Viet Nam	USD	100 000	100 000	65 000		65 000
Yémen	USD	188 914	188 914	188 914		188 914
Yougoslavie						
Zambie						
Zimbabwe	USD	500 000	500 000			
Contributions totales au 31 décembre 1998			380 087 357	26 914 027	191 743 603	218 657 630
31 décembre 1997			309 462 210	22 606 279	126 213 885	148 820 164

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**

Appendice E

Contributions anticipées

	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD			
	Monnaie et montant		Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Panama	16 600	USD	16 600	16 600		16 600
31 décembre 1998			16 600	16 600		16 600
31 décembre 1997			0	0	0	0

Récapitulation des contributions des membres

	Valeur en USD (milliers)	
	Au 31.12.98	Au 31.12.97
Contributions initiales	1 017 320	1 017 325
Première reconstitution	1 016 372	1 016 371
Deuxième reconstitution	565 743	565 767
Troisième reconstitution	565 653	558 504
Quatrième reconstitution	380 087	309 462
Contributions anticipées	17	0
Total	3 545 192	3 467 429

État des contributions complémentaires à la quatrième reconstitution

	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD			
	Monnaie et montant		Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Belgique 19/	BEF	800 000 000	23 138 480		15 006 548	15 006 548
Pays-Bas 20/	NLG	26 623 520	14 095 453	1 984 423		1 984 423
31 décembre 1998			37 233 933	1 984 423	15 006 548	16 990 971
31 décembre 1997			21 668 480		6 262 191	6 262 191

Contributions spéciales

	Contributions initiales, première et deuxième restitutions Équivalent en USD	Troisième reconstitution Équivalent en USD	Quatrième reconstitution Équivalent en USD	Total Équivalent en USD
Fonds de l'OPEP	20 000 000			20 000 000
Islande			5 000	5 000
Autres	123 453	4 832	700	128 985
31 décembre 1998	20 123 453	4 832	5 700	20 133 985
31 décembre 1997	20 123 453	4 832	700	20 128 985

État des contributions et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997

Appendice E

Programme spécial pour l'Afrique - Première phase

Contributeurs	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Allemagne	DEM	29 000 000	17 360 511		17 360 511
Australie	AUD	500 000	388 871		388 871
Belgique	BEF	1 260 000 000	34 974 559		34 974 559
Danemark	DKK	120 000 000	18 823 347	1 052 220	18 823 347
Djibouti	USD	1 000	1 000		1 000
Espagne	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Finlande	FIM	59 220 000	12 292 013	652 305	12 292 013
France	FRF	210 000 000	38 086 421	3 212 321	38 086 421
Grèce	USD	37 030	37 030		37 030
Guinée	USD	25 000	25 000		25 000
Irlande	IEP	300 000	418 410		418 410
Italie	ITL	30 000 000 000	23 254 458		23 254 458
	USD	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Japon	JPY	2 553 450 000	21 527 984	1 236 963	21 527 984
Luxembourg	LUF	10 000 000	266 099		266 099
Mauritanie 5/	USD	25 000	25 000	9 828	25 000
Niger	FRF	100 000	17 731		17 731
Norvège	NOK	138 000 000	19 759 121		19 759 121
Nouvelle-Zélande	USD équiv. de				
	NZD	500 000	251 500		251 500
Pays-Bas	NLG	35 000 000	16 174 040		16 174 040
Royaume-Uni	GBP	7 000 000	11 176 376	652 092	11 176 376
Suède	SEK	131 700 000	19 133 922	914 922	19 133 922
Suisse	CHF	25 000 000	17 048 554		17 048 554
Union européenne	ECU	15 000 000	17 618 919		17 618 919
31 décembre 1998			289 660 866	7 730 651	289 660 866
31 décembre 1997			289 393 188	10 859 960	289 393 188

Seconde phase

Contributeurs	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie et montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Belgique	BEF	450 000 000	13 229 963	4 627 696	13 229 963
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000		10 000 000
France	FRF	25 000 000	4 532 976	2 643 584	4 532 976
Grèce	USD	40 000	40 000		40 000
Irlande	IEP	200 000	288 600		288 600
Italie	ITL	9 937 650 000	6 785 447		6 785 447
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000	5 617 500	15 000 000
Nigéria	USD	250 000	250 000		250 000
Pays-Bas	NLG	19 500 000	10 270 799	5 135 530	10 270 799
Suède	SEK	25 000 000	4 196 391		4 196 391
31 décembre 1998			64 594 176	18 024 310	64 594 176
31 décembre 1997			63 697 095	32 988 793	63 697 095
Total première et seconde phases					
31 décembre 1998			354 255 042	25 754 961	354 255 042
31 décembre 1997			353 090 283	43 848 753	353 090 283
Contributions spéciales à la première phase					
31 décembre 1998			209 345	209 345	209 345
Contributions spéciales					
31 décembre 1997			209 345	209 345	209 345



Notes relatives à l'état des contributions des membres et des contributions spéciales **Appendice E**

- 1/ Le montant des contributions des membres a été chiffré sur la base suivante:
 - i) aux taux de change du marché en fin d'année pour les montants à recevoir, les montants perçus sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet de tirages et les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - ii) aux taux de change du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux de change du marché à la date du décaissement dans le cas des montants en monnaies non convertibles.
- 2/ Dans les cas où aucun instrument n'a été déposé, les montants indiqués correspondent à l'équivalent des sommes effectivement versées.
- 3/ À sa douzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 53/XII par laquelle la Grèce a été reclassée de la Catégorie III à la Catégorie I des Membres du Fonds, avec effet au 24 janvier 1989.
- 4/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 65/XIV par laquelle le Portugal a été reclassé de la Catégorie III à la Catégorie I des Membres du Fonds, avec effet au 29 mai 1991.
- 5/ Voir l'appendice G, notes 6 et 7.
- 6/ À sa quinzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 21 janvier 1992 la résolution 68/XV portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 7/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la première reconstitution des ressources du Fonds.
- 8/ À sa seizième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 22 janvier 1993 la résolution 73/XVI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 9/ À sa dix-septième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1994 la résolution 78/XVII portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 10/ À sa sixième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 13 décembre 1982 la résolution 23/VI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 11/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1995 la résolution 88/XVIII par laquelle il a été décidé que le solde des contributions en monnaies non convertibles du Brésil aux première et deuxième reconstitutions des ressources du FIDA sera converti en monnaies librement convertibles et transféré au titre de sa contribution à la quatrième reconstitution. Comme convenu avec le Gouvernement brésilien, ces mesures s'appliqueront à la date à laquelle la quatrième reconstitution prendra effet.
- 12/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 25 janvier 1995 la résolution 84/XVIII portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 13/ Cet État membre a rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la deuxième reconstitution des ressources du FIDA.
- 14/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 29 mai 1991 la résolution 64/XIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 15/ À sa dix-neuvième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 17 janvier 1996 la résolution 91/XIX portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 16/ Suite à l'adoption le 26 janvier 1995 de la résolution 86/XVIII qui est entrée en vigueur le 20 février 1997 et à l'entrée en vigueur de la résolution 87/XVIII le 29 août 1997, la quatrième reconstitution a pris effet et par conséquent les catégories ont été remplacées par des listes sur lesquelles figurent maintenant tous les États membres par ordre alphabétique.
- 17/ À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 11 février 1998 la résolution 103/XXI portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 18/ Norges Bank, la banque centrale de Norvège, a fait savoir au FIDA le 12 février 1999 que le Ministère norvégien des affaires étrangères avait déposé un billet à ordre d'un montant de 40 000 000 NOK (5 263 172 USD). Ce montant n'est pas compris dans les chiffres indiqués.
- 19/ Banco do Portugal a fait savoir au FIDA le 11 février 1999 que l'Istituto de Gestão do Crédito Público avait déposé un billet à ordre d'un montant de PTE 38 977 425 (226 839 USD). Ce montant n'est pas compris dans les chiffres indiqués.
- 20/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 98/XX qui amende les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et spécifie, entre autres, la contribution complémentaire de la Belgique à la quatrième reconstitution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire sera utilisée aux fins spécifiques du Fonds de survie belge et conformément à ses procédures.
- 21/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et fait état de la contribution complémentaire des Pays-Bas à la quatrième reconstitution.

**État récapitulatif des prêts 1/
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997**

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur			Prêts non remboursés
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	
Prêts en USD 1/	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Bangladesh	30 000 000	0	0	30 000 000	7 500 000	22 500 000
Cap-Vert	2 003 243	0	0	2 003 243	500 800	1 502 443
Haïti	3 500 000	0	0	3 500 000	918 750	2 581 250
Népal	11 538 262	0	0	11 538 262	2 898 501	8 639 761
Sri Lanka	12 000 000	0	0	12 000 000	3 300 000	8 700 000
Tanzanie, République-Unie de	9 488 457	0	0	9 488 457	2 492 726	6 995 731
Thaïlande	15 274 557	0	0	15 274 557	14 782 415	492 142
Total partiel 1/	83 804 519	0	0	83 804 519	32 393 192	51 411 327
Ajustement de change pour les remboursements de prêts libellés en DTS	3 410 097			3 410 097	2 819 833	590 264
Total partiel Prêts en USD 1/	87 214 616			87 214 616	35 213 025	52 001 591
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Albanie	14 450 000	0	8 930 423	5 519 577	0	5 519 577
Algérie	23 450 000	0	10 745 677	12 704 323	9 879 443	2 824 880
Angola	12 000 000	5 300 000	5 596 504	1 103 496	0	1 103 496
Argentine	19 550 000	0	11 350 000	8 200 000	2 969 228	5 230 772
Arménie	14 950 000	0	9 558 421	5 391 579	0	5 391 579
Azerbaïdjan	6 450 000	0	5 718 033	731 967	0	731 967
Bangladesh 2/	174 709 842	0	52 339 133	122 370 709	15 229 712	107 140 997
Belize	3 416 200	1 750 000	0	1 666 200	1 005 840	660 360
Bénin	48 484 720	9 150 000	7 863 568	31 471 152	3 635 200	27 835 952
Bhoutan	11 191 836	0	499 647	10 692 189	989 535	9 702 654
Bolivie	54 052 893	0	11 970 404	42 082 489	14 516 791	27 565 698
Bosnie-Herzégovine	14 450 000	0	7 359 368	7 090 632	0	7 090 632
Botswana	4 667 402	0	0	4 667 402	4 052 434	614 968
Brésil	44 200 000	17 800 000	17 327 674	9 072 326	1 720 000	7 352 326
Burkina Faso	28 733 564	0	14 569 828	14 163 736	2 242 869	11 920 867
Burundi 2/	19 796 617	0	4 628 656	15 167 961	2 945 980	12 221 981
Cambodge	3 300 000	0	3 225 885	74 115	0	74 115
Cameroun	26 420 450	7 900 000	0	18 520 450	6 659 902	11 860 548
Cap-Vert	3 939 724	0	0	3 939 724	98 492	3 841 232
Chili	5 500 000	0	3 759 441	1 740 559	366 666	1 373 893
Chine	260 843 291	21 100 000	38 937 336	200 805 955	27 337 750	173 468 205
Colombie	17 076 543	0	9 614 278	7 462 265	4 699 000	2 763 265
Comores	5 441 675	0	1 954 808	3 486 867	166 880	3 319 987
Congo	10 876 210	0	5 217 309	5 658 901	3 003 137	2 655 764
Congo, R.D.	18 742 557	0	0	18 742 557	595 125	18 147 432
Corée, R.P.D.	31 350 000	0	13 792 143	17 557 857	0	17 557 857
Costa Rica	10 122 172	0	3 026 456	7 095 716	5 508 962	1 586 754
Côte d'Ivoire	38 351 647	8 300 000	20 950 899	9 100 748	6 241 968	2 858 780
Cuba	10 581 121	0	0	10 581 121	2 272 855	8 308 266
Djibouti	1 711 831	0	0	1 711 831	235 407	1 476 424
Dominique	4 246 460	0	1 227 175	3 019 285	890 000	2 129 285
Égypte	121 249 069	36 150 000	17 381 529	67 717 540	15 347 868	52 369 672
El Salvador	33 850 000	13 050 000	5 528 173	15 271 827	4 781 186	10 490 641
Équateur	26 861 535	0	17 396 648	9 464 887	3 827 904	5 636 983
Erythrée	8 550 000	0	7 090 734	1 459 266	0	1 459 266
Éthiopie	82 697 048	29 300 000	8 925 780	44 471 268	5 425 106	39 046 162
Gabon	15 900 000	8 850 000	2 571 682	4 478 318	1 627 500	2 850 818
Gambie	20 657 410	6 600 000	3 075 782	10 981 628	1 165 212	9 816 416
Géorgie	4 700 000	0	3 883 734	816 266	0	816 266
Ghana	44 540 451	6 550 000	11 407 146	26 583 305	2 430 630	24 152 675
Grenade	1 372 469	0	0	1 372 469	1 009 242	363 227
Guatemala	25 901 455	0	12 533 037	13 368 418	4 633 286	8 735 132
Guinée	45 380 302	5 000 000	19 060 219	21 320 083	1 943 736	19 376 347
Guinée équatoriale	6 841 492	0	1 080 876	5 760 616	123 750	5 636 866
Guinée-Bissau	5 117 134	0	0	5 117 134	604 688	4 512 446
Guyana	12 144 316	7 300 000	0	4 844 316	2 328 254	2 516 062
Haïti	34 651 777	10 950 000	7 122 409	16 579 368	2 718 521	13 860 847
Honduras	41 522 371	13 750 000	10 854 442	16 917 929	5 738 034	11 179 895
Îles Salomon	2 600 000	0	227 331	2 372 669	177 228	2 195 441
Inde	259 879 801	29 850 000	41 160 492	188 869 309	29 576 964	159 292 345
Indonésie 2/	155 092 603	0	45 099 860	109 992 743	52 966 929	57 025 814
Jamaïque	9 983 480	0	0	9 983 480	7 550 511	2 432 969
Jordanie	39 359 130	0	14 669 428	24 689 702	15 622 560	9 067 142
Kenya	21 070 492	0	3 524 775	17 545 717	1 413 341	16 132 376
Kirghizistan	8 250 000	0	7 396 137	853 863	0	853 863
L'ex-République yougoslave de Macédoine	5 650 000	0	5 019 762	630 238	0	630 238

(à suivre)

État récapitulatif des prêts (suite)
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur			Prêts non remboursés
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction	Fraction	Remboursements	
			non décaissée	décaissée		
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Laos	25 766 699	4 950 000	6 889 358	13 927 341	1 033 749	12 893 592
Lesotho	14 540 053	6 350 000	0	8 190 053	1 131 807	7 058 246
Liban	22 700 000	8 700 000	10 318 603	3 681 397	486 666	3 194 731
Libéria	10 179 774	0	0	10 179 774	0	10 179 774
Madagascar 2/	48 050 958	0	16 740 897	31 310 061	2 748 391	28 561 670
Malawi 2/	51 164 191	9 250 000	6 496 697	35 417 494	4 928 939	30 488 555
Maldives	5 880 830	0	1 592 519	4 288 311	279 123	4 009 188
Mali	63 363 639	15 650 000	19 587 595	28 126 044	2 918 618	25 207 426
Maroc	81 435 261	0	31 529 016	49 906 245	34 366 461	15 539 784
Maurice	5 218 617	0	0	5 218 617	4 004 590	1 214 027
Mauritanie	17 528 634	0	2 217 882	15 310 752	1 811 204	13 499 548
Mexique	46 850 000	0	23 743 023	23 106 977	13 184 107	9 922 870
Mongolie	3 450 000	0	3 109 291	340 709	0	340 709
Mozambique 2/	44 226 845	0	21 767 177	22 459 668	3 098 186	19 361 482
Namibie	4 200 000	0	1 873 665	2 326 335	0	2 326 335
Népal	56 019 857	0	14 780 577	41 239 280	4 752 949	36 486 331
Nicaragua	35 400 000	0	11 538 081	23 861 919	8 892 500	14 969 419
Niger	22 175 121	0	10 267 521	11 907 600	982 922	10 924 678
Nigéria	32 968 010	0	4 286 856	28 681 154	9 720 700	18 960 454
Oman	3 850 000	3 850 000	0	0	0	0
Ouganda 2/	68 057 298	9 500 000	17 034 805	41 522 493	6 662 088	34 860 405
Pakistan 2/	174 462 327	11 150 000	44 495 944	118 816 383	25 986 810	92 829 573
Panama	36 442 513	0	15 572 549	20 869 964	14 422 650	6 447 314
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 129 388	0	2 261 086	6 868 302	3 959 021	2 909 281
Paraguay	31 406 488	0	9 156 612	22 249 876	15 329 866	6 920 010
Pérou	67 278 851	13 900 000	8 451 462	44 927 389	25 064 817	19 862 572
Philippines	50 590 689	11 000 000	16 429 431	23 161 258	10 079 210	13 082 048
République centrafricaine	27 821 088	0	8 230 847	19 590 241	1 053 255	18 536 986
République dominicaine	32 638 742	8 750 000	3 930 470	19 958 272	14 124 530	5 833 742
Roumanie	12 400 000	12 400 000	0	0	0	0
Rwanda 2/	37 972 824	0	14 314 023	23 658 801	2 000 865	21 657 936
Sainte-Lucie	2 784 838	0	1 052 562	1 732 276	933 000	799 276
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 650 000	0	708 675	941 325	165 000	776 325
Samoa	1 907 723	0	0	1 907 723	155 260	1 752 463
Sao Tomé-et-Principe	5 933 578	0	946 868	4 986 710	257 391	4 729 319
Sénégal	26 901 372	12 750 000	4 818 560	9 332 812	1 551 576	7 781 236
Seychelles	824 334	0	0	824 334	282 108	542 226
Sierra Leone	22 496 564	0	2 835 469	19 661 095	2 607 896	17 053 199
Somalie	17 709 534	0	0	17 709 534	410 968	17 298 566
Soudan 2/	57 264 717	0	2 579 505	54 685 212	7 047 279	47 637 933
Sri Lanka	61 133 020	8 350 000	14 176 438	38 606 582	4 352 662	34 253 920
Suriname	600 000	0	469 308	130 692	130 692	0
Swaziland	10 622 340	0	3 385 849	7 236 491	3 896 500	3 339 991
Syrie	56 997 374	0	44 392 168	12 605 206	6 919 230	5 685 976
Tanzanie, République-Unie de	43 945 837	0	16 281 617	27 664 220	561 204	27 103 016
Thaïlande	34 379 149	0	0	34 379 149	24 319 101	10 060 048
Togo	27 774 604	0	13 809 176	13 965 428	962 013	13 003 415
Tonga	4 837 125	0	88 419	4 748 706	139 839	4 608 867
Tunisie	72 986 299	11 400 000	16 455 678	45 130 621	27 510 926	17 619 695
Turquie	59 799 163	0	27 825 826	31 973 337	27 522 810	4 450 527
Uruguay	8 550 000	0	1 418 597	7 131 403	1 425 000	5 706 403
Venezuela	27 400 000	0	13 247 449	14 152 551	8 633 751	5 518 800
Viet Nam	32 600 000	0	22 031 433	10 568 567	0	10 568 567
Yémen 2/	95 112 662	0	25 668 432	69 444 230	8 949 296	60 494 934
Zambie	49 130 182	0	8 925 005	40 205 177	5 397 865	34 807 312
Zimbabwe	49 158 137	8 650 000	16 119 717	24 388 420	11 817 785	12 570 635
Total partiel	3 892 546 339	395 250 000	1 079 025 780	2 418 270 559	637 248 802	1 781 021 757
Fonds pour Gaza et la Cisjordanie 4/	5 800 000	5 800 000	0	0	0	0
Total	3 898 346 339	401 050 000	1 079 025 780	2 418 270 559	637 248 802	1 781 021 757
Équivalent en USD 1/	5 488 988 596	564 690 432	1 519 300 669	3 404 997 495	880 151 314	2 524 846 181
Ajustement de change pour les remboursements de prêts libellés en DTS	(17 114 116)			(17 114 116)		(17 114 116)
Total partiel, prêts en DTS 1/	5 471 874 480	564 690 432	1 519 300 669	3 387 883 379	880 151 314	2 507 732 065
31 décembre 1998 1/ USD	5 559 089 096	564 690 432	1 519 300 669	3 475 097 995	915 364 339	2 559 733 656
31 décembre 1997 USD	5 035 800 863	535 382 400	1 389 984 431	3 110 434 032	805 878 152	2 304 555 880

**État récapitulatif des prêts ^{1/}
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997 ^{1/}
Récapitulation (en milliers)**

Appendice F

		Prêts approuvés			Valeur en USD					
		Au 31.12.97	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Au 31.12.98	Au 31.12.97	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Fluctuations du taux de change DTS/USD	Au 31.12.98
1978	USD	93 805		(10 000)	83 805	93 805		(10 000)		83 805
1979	DTS	246 703			246 703	332 864			14 501	347 365
1980	DTS	241 106			241 106	325 312			14 172	339 484
1981	DTS	254 960	(1 118)		253 842	344 004	(1 508)		14 921	357 417
1982	DTS	229 004			229 004	308 984			13 461	322 445
1983	DTS	209 285			209 285	282 378			12 302	294 680
1984	DTS	166 879			166 879	225 161			9 810	234 971
1985	DTS	94 681	(343)		94 338	127 748	(463)		5 546	132 831
1986	DTS	73 514	(5 578)		67 936	99 189	(7 526)		3 993	95 656
1987	DTS	100 258	(5 804)		94 454	135 273	(7 831)		5 552	132 994
1988	DTS	116 904	(8 465)		108 439	157 732	(11 421)		6 374	152 685
1989	DTS	131 836	(3 191)		128 645	177 879	(4 305)		7 562	181 136
1990	DTS	159 152	(6 859)		152 293	214 735	(9 254)		8 952	214 433
1991	DTS	171 723	(2 746)		168 977	231 697	(3 705)		9 933	237 925
1992	DTS	203 120	(532)		202 588	274 059	(718)		11 909	285 250
1993	DTS	201 150	(2 000)		199 150	271 402	(2 699)		11 706	280 409
1994	DTS	220 050	(5 000)		215 050	296 902	(6 746)		12 641	302 797
1995	DTS	253 850	(1 750)	(204)	251 896	342 507	(2 361)	(275)	14 806	354 677
1996	DTS	281 850	(5 889)		275 961	380 286	(7 946)		16 221	388 561
1997	DTS	288 250			288 250	388 926			16 939	405 865
1998	DTS				303 550					427 408
Total	DTS	3 644 275	(49 275)	(204)	3 898 346					
	USD	93 805		(10 000)	83 805					
Total					USD	5 010 843	(66 483)	(10 275)	211 301	5 572 794
Ajustement de change pour les prêts décaissés						24 958				(13 705)
					USD	5 035 801				5 559 089

**Structure des échéances des prêts non remboursés
au 31 décembre 1998**

PÉRIODES	Milliers de USD
Du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999 ^{3/}	170 847
Du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000	136 470
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	129 009
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	114 894
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	102 996
Du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008	462 716
Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013	368 295
Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018	310 281
Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	282 792
À compter du 1 ^{er} janvier 2024	481 434
TOTAL	2 559 734

1/ Les prêts approuvés en 1978 étaient libellés en dollars des États-Unis et sont remboursables dans les monnaies dans lesquelles les retraits ont été effectués. À compter de 1979, les prêts ont été libellés en DTS et, à des fins de présentation dans le bilan, le montant cumulé des prêts libellés en DTS a été calculé sur la base du taux de conversion USD/DTS de 1/1,40803 au 31 décembre 1998. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1997 au taux alors en vigueur de 1/1,34925 leur valeur en dollars des États-Unis a augmenté, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1998, de 211 301 000 USD (de 1996 à 1997, la réduction de la valeur en dollars des États-Unis a été de 295 810 000 USD).

2/ Les remboursements incluent la participation des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, qui s'est traduite par le remboursement anticipé d'une partie des prêts et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

3/ Le montant des prêts non remboursés en 1999 comprend des arriérés de remboursements de principal représentant 35 515 000 USD immédiatement exigibles.

4/ Voir appendice 6, note 8.

Programme spécial pour l'Afrique
État récapitulatif des prêts
31 décembre 1998 et 31 décembre 1997

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur			Prêts non remboursés
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Angola	2 767 309	0	1 932 363	834 946	0	834 946
Burkina Faso	10 546 145	0	2 914 366	7 631 779	144 902	7 486 877
Burundi	5 050 000	0	3 029 946	2 020 054	0	2 020 054
Cap-Vert	4 100 000	0	2 044 804	2 055 196	0	2 055 196
Comores	2 450 000	0	1 490 956	959 044	0	959 044
Djibouti	165 379	0	51 661	113 718	0	113 718
Éthiopie	9 422 826	0	4 142 483	5 280 343	277 890	5 002 453
Gambie	2 638 448	0	0	2 638 448	0	2 638 448
Ghana	22 839 017	0	3 021 139	19 817 878	206 952	19 610 926
Guinée	10 761 866	0	0	10 761 866	134 523	10 627 343
Guinée-Bissau	2 126 406	0	0	2 126 406	79 740	2 046 666
Kenya	17 850 000	0	13 440 962	4 409 038	0	4 409 038
Lesotho	7 634 693	0	1 258 048	6 376 645	75 000	6 301 645
Madagascar	1 100 000	0	530 419	569 581	0	569 581
Malawi	9 350 000	0	5 319 243	4 030 757	0	4 030 757
Mali	10 688 409	0	1 344 827	9 343 582	242 500	9 101 082
Mauritanie	19 249 995	0	3 291 132	15 958 863	300 000	15 658 863
Mozambique	8 291 210	0	0	8 291 210	310 920	7 980 290
Niger	12 339 566	0	1 476 551	10 863 015	252 350	10 610 665
Ouganda	8 123 651	0	0	8 123 651	203 090	7 920 561
Sénégal	26 750 000	0	8 353 073	18 396 927	0	18 396 927
Sierra Leone	3 650 000	0	1 993 348	1 656 652	0	1 656 652
Soudan	26 040 389	0	3 287 199	22 753 190	402 500	22 350 690
Tanzanie, République-Unie de	6 789 416	0	0	6 789 416	0	6 789 416
Tchad	12 050 000	0	5 946 521	6 103 479	0	6 103 479
Zambie	9 610 311	0	1 745 039	7 865 272	257 262	7 608 010
Total partiel	252 385 036	0	66 614 080	185 770 956	2 887 629	182 883 327
Équivalent en USD 1/	355 365 702	0	93 794 623	261 571 079	3 950 476	257 620 603
Ajustement de change pour les remboursements de prêts libellés en DTS	(115 392)	0		(115 392)		(115 392)
31 décembre 1998 USD	355 250 310	0	93 794 623	261 455 687	3 950 476	257 505 211
31 décembre 1997 USD	351 621 167	2 158 800	123 639 629	225 822 738	1 430 932	224 391 806

Récapitulation (en milliers)

		Prêts approuvés				Valeur en USD		
		Au	Prêts	Au	Au	Prêts	Fluctuation du	Au
		31.12.97	annulés	31.12.98	31.12.97	annulés	taux de change DTS/USD	31.12.98
1986	DTS	25 412	(510)	24 902	34 287	(688)	1 464	35 063
1987	DTS	41 292		41 292	55 713		2 427	58 140
1988	DTS	38 312	(3 026)	35 286	51 692	(4 083)	2 075	49 684
1989	DTS	33 066	(4 661)	28 405	44 614	(6 289)	1 670	39 995
1990	DTS	23 250		23 250	31 370		1 367	32 737
1991	DTS	22 400		22 400	30 223		1 317	31 540
1992	DTS	9 200		9 200	12 413		541	12 954
1993	DTS	43 450		43 450	58 625		2 554	61 179
1994	DTS	16 700		16 700	22 533		981	23 514
1995	DTS	7 500		7 500	10 120		440	10 560
Total	DTS	260 582	(8 197)	252 385	351 590	-11 060	14 836	355 366

Structure des échéances des prêts non remboursés

au 31 décembre 1998

PÉRIODES	Milliers de USD
Du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999	4 014
Du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000	4 566
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	5 524
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	6 292
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	6 585
Du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008	43 970
Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013	43 685
Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018	39 715
Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	31 435
À compter du 1 ^{er} janvier 2024	71 719
TOTAL	257 505

1/ Les prêts ont été libellés en DTS et à des fins de présentation dans le bilan le montant cumulé en a été calculé au taux de conversion USD/DTS du 31 décembre 1998, soit 1,40803/1. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1997 au taux alors en vigueur de 1,34925/1, leur valeur en dollars des États-Unis a augmenté de 14 836 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1998 (alors que, de 1996 à 1997, la réduction de la valeur en dollars des États-Unis était de 23 117 000 USD).

Appendice G

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1: Aperçu du Fonds

Le Fonds international de développement agricole (le FIDA) est une institution spécialisée des Nations Unies, qui existe depuis le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur, et a son siège à Rome (Italie). Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Tout État membre des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci a pour ressources les contributions des États membres, les contributions spéciales provenant des États non membres et d'autres sources, et le produit de ses opérations.

Note 2: Aperçu de la politique comptable

a) Méthodes de comptabilité

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux normes de comptabilité internationale et à la convention sur le coût historique. L'excédent des recettes sur les dépenses avant prise en compte de l'effet des fluctuations des taux de change est viré au poste Excédent accumulé. La présentation de l'état des recettes et des dépenses a changé depuis 1998 afin de donner une synthèse plus exhaustive des activités du Fonds pour l'année et des variations de l'actif net. Cette nouvelle présentation met en relief le statut du Fonds en tant qu'institution financière internationale à but non lucratif ayant pour vocation de mobiliser des ressources destinées à l'octroi de prêts à des conditions libérales et de dons pour la mise en oeuvre de projets dans ses pays membres. Auparavant ces données ne figuraient que dans d'autres appendices aux états financiers. Les chiffres comparatifs des années antérieures ont été retraités pour assurer la concordance avec la présentation de 1998.

Le Fonds comptabilise ses titres de placement à leur valeur boursière. Les plus-values et les moins-values réalisées ou latentes des titres sont comptabilisées comme élément du produit des placements.

Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les Phases I et II du Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne (PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA à compter du 1^{er} janvier 1996. Les états financiers à partir de l'exercice 1996 tiennent compte de cette décision.

La contribution d'un membre est comptabilisée intégralement comme somme à recevoir lorsque le membre intéressé dépose son instrument de contribution.

Les sommes à recevoir des États membres au titre de leurs contributions, les prêts et les autres sommes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur intégrale, sous réserve des principes relatifs aux arriérés de contributions, appliqués à compter de 1988 et exposés en b).

Les dons d'assistance technique sont déduits du poste Contributions et excédent accumulé à la date de leur approbation.

Le coût du matériel appartenant au Fonds est imputé directement sur le poste des dépenses au moment de son achat.

Les soldes relatifs au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) ont été inclus aux états financiers car il s'agit d'une création à finalité spéciale qui relève concrètement du FIDA et dont les activités seront intrinsèquement liées à celles du FIDA. Ce fonds fiduciaire a été établi en 1998 (voir note 8 a)).

b) Provisions pour arriérés de contributions des membres

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, en septembre 1988, le Fonds a, sur recommandation du Commissaire aux comptes, adopté les principes ci-après concernant les provisions pour arriérés de contributions des membres:

- i) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou un règlement au titre d'un tirage sur un billet à ordre sera en retard de 24 mois, il sera constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur le ou les billets à ordre en cours.
- ii) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou un règlement au titre d'un tirage sur un billet à ordre sera en retard de 48 mois ou plus, il sera constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du membre concerné ou à la valeur totale du ou des billets à ordre souscrits par le membre pour la période de financement considérée (c'est-à-dire une période de reconstitution).
- iii) Dans le passé la date d'émission de l'avis du Commissaire aux comptes était la date retenue pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, en ce qui concerne les états financiers d'une année donnée. À compter de 1996, la fin de l'exercice financier est la date retenue pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, comme décidé à la cinquante-huitième session du Conseil d'administration.
- iv) La provision apparaîtra directement sur le bilan proprement dit.
- v) En cas de circonstances exceptionnelles exigeant la constitution d'une provision indépendamment des délais spécifiques fixés aux paragraphes i), ii) et iii) ci-dessus, ou s'il est jugé contre-indiqué de constituer une provision même après l'expiration de ces délais, l'avis du Président sur ces circonstances extraordinaires et leur incidence sur la constitution de provisions devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président sera autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.

c) Ressources disponibles pour engagement

Les ressources disponibles pour engagement sont constituées par les ressources en monnaies librement convertibles, telles qu'elles sont définies à la section 1 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui ont été versées par des membres et autres entités ou qui proviennent ou proviendront du produit des opérations, ou des remboursements de prêts effectués par des



emprunteurs, dans la mesure où lesdites ressources n'ont pas déjà été engagées pour des prêts et des dons ou versées à la réserve générale.

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, le Fonds a adopté les principes ci-après pour la détermination des ressources disponibles pour engagement:

- i) Seuls les paiements effectifs reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre seront inclus dans les ressources disponibles pour engagement. La valeur des montants en espèces ou sous forme de billets à ordre dus au titre des instruments de contribution mais non payés ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- ii) Lorsqu'un membre quelconque ayant payé au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus pendant une période correspondant à l'appel de trois tranches de tirage (autrement dit depuis approximativement 18 mois), c'est le montant total des appels de tirage non honorés qui ne sera pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement.
- iii) Lorsqu'un membre quelconque ayant payé au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus depuis 36 mois ou davantage, c'est la valeur intégrale de tous les billets à ordre non réglés pour la période de financement considérée et pour toutes les périodes de financement suivantes qui ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- iv) En cas de circonstances exceptionnelles appelant des exceptions aux paragraphes i) à iii) ci-dessus, l'avis du Président sur ces circonstances exceptionnelles et leur incidence sur la constitution de provisions devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président sera autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.
- v) Pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé un amendement de l'Accord portant création du FIDA à l'article 4, section 1 et du Règlement financier du FIDA (article IV, paragraphe 1) qui permet d'inclure aux ressources du FIDA "... des fonds provenant ou qui proviendront de ses opérations ou d'autres sources ...". En même temps que cette modification de l'acte constitutif du FIDA, le Conseil des gouverneurs a décidé par sa résolution 100/XX que "le Conseil d'administration peut de temps en temps, compte tenu des ressources disponibles du FIDA pour engagement de prêts et de dons, y compris le produit des placements après déduction des frais administratifs, avoir recours à un Pouvoir d'engagement anticipé (PEA), avec prudence et circonspection, pour compenser, d'année en année, les fluctuations des ressources disponibles pour engagement et pour constituer une réserve de ressources."

Jusqu'à présent, le Fonds n'a pas eu besoin de recourir au PEA car les ressources ordinaires ont suffi à financer son programme de prêts et de dons.

Un prêt ou un don est considéré comme engagé lorsqu'un accord formel a été signé entre le Fonds et le bénéficiaire du prêt ou du don. Le Conseil d'administration du Fonds examine à chacune de ses sessions l'état des ressources disponibles pour engagement afin de s'assurer que des ressources sont disponibles pour financer les prêts soumis à son approbation. L'état des ressources disponibles pour engagement (appendice D) indique également les sommes sur lesquelles aucun engagement n'a été effectué.

À compter de 1998, les montants reçus des contributeurs ne sont plus inclus dans l'état des ressources disponibles pour engagement. Les chiffres de 1997 ont été révisés en conséquence, bien que cette disposition n'ait aucune incidence sur les ressources disponibles car elle porte exclusivement sur leur présentation.

d) Conversion en USD et opérations de change

- i) En tant qu'organisation internationale, le Fonds effectue ses opérations en plusieurs monnaies mais, pour le moment, tient sa comptabilité en dollars des États-Unis. Ce n'est que pour résumer la situation financière du Fonds que les états financiers sont libellés en cette monnaie.
- ii) Tous les éléments du bilan exprimés en une autre monnaie que le dollar des États-Unis, à l'exception des contributions des membres du FIDA, ont été convertis en dollars des États-Unis aux taux de change du marché pratiqués en fin d'année.

La méthode de conversion des contributions des membres est la suivante:
 - 1) aux taux du marché en vigueur à la fin de l'année pour les sommes à recevoir, pour les montants perçus sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet d'un tirage et pour les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - 2) aux taux du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux du marché à la date du décaissement dans le cas des montants payés en monnaies non convertibles.
- iii) Les éléments de recettes et de dépenses exprimés en d'autres monnaies ont été comptabilisés en dollars des États-Unis par application des taux de change pratiqués pendant la période considérée.
- iv) Les ajustements sur opérations de change résultant de la conversion des éléments de l'actif et du passif en d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont crédités ou débités à un compte d'ajustement de change et consignés dans l'état des recettes et des dépenses conformément aux impératifs de la norme internationale de comptabilité n° 21 (version révisée).
- v) On a appliqué les taux ci-après de conversion du DTS en USD au 31 décembre:

Année	DTS/USD
1995	1,48649
1996	1,43796
1997	1,34925
1998	1,40803

Les mouvements de ce compte sont expliqués ci-après:

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier:	221 510	533 648
Ajustement sur opérations de change de l'année sur:		
Encaisses et placements	68 441	(156 220)
Prêts non remboursés	112 701	(156 693)
Billets à ordre et sommes à recevoir des membres	22 888	(29 548)
Contributions des membres	(23 020)	29 741
Gain/(perte) de change sur les opérations	<u>(176)</u>	<u>582</u>
Total des fluctuations de l'année	<u>180 834</u>	<u>(312 138)</u>
Solde de clôture au 31 décembre	<u>402 344</u>	<u>221 510</u>

e) Provisions

Des provisions sont établies quand le Fonds a une obligation juridique réelle ou présumée découlant de faits passés, quand il est probable qu'un prélèvement de ressources liées à des avantages économiques sera nécessaire pour s'acquitter d'une obligation et quand le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre du congé annuel et autres formes de congé sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités suite aux services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

f) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

i) Placements

Toutes les valeurs détenues par le Fonds sont considérées disponibles pour vente et sont consignées à la juste valeur qui est estimée au prix du marché à la date du bilan. La juste valeur d'un instrument financier est définie comme la valeur à laquelle ledit instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties agissant de leur plein gré, autre qu'une valeur à la casse ou de liquidation.

Le FIDA comptabilise ses placements au cours du marché, ce qui représente donc la juste valeur du portefeuille de placements.

ii) Prêts

Les prêts du FIDA sont assortis d'un fort élément de libéralité en raison des conditions préférentielles auxquelles ils sont accordés. Il n'est pas possible d'estimer la juste valeur de l'encours des prêts du FIDA. En conséquence, les prêts du FIDA sont portés dans les états financiers à la valeur nominale intégrale du solde des obligations de l'emprunteur.

g) État des flux de trésorerie

L'appendice C, "État des flux de trésorerie", a été établi conformément à la norme internationale de comptabilité n° 7 (version révisée). Aux fins de cet état, les encaisses et équivalents comprennent les disponibilités et les dépôts détenus à la demande

par des banques, ainsi que les placements immédiatement convertibles à la date du bilan.

Note 3 : Placements

a) Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux régissant le placement des fonds sont énoncés à l'article VIII du Règlement financier du FIDA, adopté par le Conseil des gouverneurs à sa première session tenue du 13 au 16 décembre 1977, à savoir:

- "1. Le Président peut placer ou investir les fonds versés en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour l'exécution des opérations du Fonds ou pour faire face aux frais administratifs.
2. En plaçant les ressources du Fonds, le Président sera avant tout guidé par des considérations de sécurité et de liquidité. Dans ces limites, le Président cherchera à obtenir le rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation.
3. Le produit des placements peut, entre autres, être utilisé par le Fonds pour couvrir ses dépenses administratives et autres, conformément au budget approuvé."

b) Gestion du portefeuille de placements

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA a été confiée à un certain nombre de gestionnaires extérieurs conformément aux directives du Fonds. Au 31 décembre 1998, les fonds sous gestion extérieure se chiffraient à 2 132,9 millions de USD (contre 1 962,7 millions de USD en 1997), ce qui représente quelque 93,3% (1997 - 91,8%) du total des encaisses et placements.

c) Gestion des risques

Le Fonds a pris en compte les risques attachés aux placements en adoptant des directives en matière de placements et en prenant des dispositions concernant la garde de ses fonds:

i) Risque de crédit

Les directives en matière de placements autorisent les placements sous forme de dépôts à terme auprès de banques commerciales sélectionnées, d'emprunts d'État ou garantis par l'État, d'obligations émises par des banques multilatérales de développement, ainsi que de produits dérivés de ces valeurs négociés en bourse de ces valeurs. Le choix des établissements bancaires et des émissions obligataires est effectué en fonction de la cote de crédit qui leur est attribuée par les grandes firmes de notation financière.

ii) Risque de marché

Les risques encourus sur le marché sont pris en compte en modifiant la durée du portefeuille en fonction de l'évolution des cours des valeurs. La durée globale de la part du portefeuille en valeurs à revenu fixe ne peut être supérieure à deux ans de plus que la moyenne de référence (soit environ 7,5 ans). Les options et les opérations à terme sont utilisées pour gérer le risque de marché plutôt qu'à des fins spéculatives.

iii) Risque de change

La plupart des engagements du Fonds sont libellés en DTS. En conséquence, les avoirs globaux du Fonds, y compris portefeuille de placements et billets à ordre, sont comptabilisés de manière à avoir, dans la mesure du

possible, des actifs libellés dans les monnaies et selon les ratios du panier servant au calcul de la valeur du DTS équivalant aux engagements au titre des prêts et des dons non décaissés libellés en DTS. De même, il y aura pour la Réserve générale et pour les engagements de dons libellés en USD une contrepartie d'actifs libellés en USD.

Afin d'améliorer ses rendements, le Fonds peut investir dans des valeurs libellées dans des monnaies autres que celles du panier du DTS, et peut donc conclure des accords concernant des opérations sur devises à terme afin de maintenir l'équilibre entre ses engagements libellés en DTS et ceux libellés en USD.

En novembre 1998, le Fonds a sélectionné un gestionnaire chargé de limiter les risques de change sur les marchés émergents. Cette activité devrait commencer en 1999.

iv) Risque de dépôt de fonds

Le FIDA a confié la garde de ses placements à une grande banque spécialisée dans ce domaine. Cet établissement bancaire est commis à la garde des fonds, tient des comptes distincts pour chacune des composantes du portefeuille de placements sous gestion extérieure, et exécute les opérations de placement effectuées à l'initiative des gestionnaires extérieurs de portefeuille.

d) Instruments dérivés

Les directives en matière de placements du FIDA autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants:

i) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords portant sur la livraison future de valeurs ou d'instruments du marché monétaire, par lesquels le vendeur convient de livrer à une date ultérieure spécifiée un instrument financier donné, dont le prix ou le rendement est fixé. Le dépôt de garantie est effectué en espèces ou sous forme de titres, et les fluctuations du cours du marché sont prises en compte au jour le jour. Les fluctuations de la valeur des contrats à terme sont comptabilisées sous forme de plus-values ou de moins-values pour la période au cours de laquelle sont intervenues ces fluctuations, à la rubrique Produit des placements. Au 31 décembre 1998, il y avait quarante et un contrats à terme en cours (1997 - aucun) dont la moins-value latente se chiffrait à 7 700 USD (1997 - zéro). La valeur boursière des contrats à terme ouverts au 31 décembre 1998 s'élève à 2 678 000 USD. À cette même date, l'échéance de ces contrats était de quatre semaines.

ii) Options

L'option est un contrat qui permet au détenteur de l'option d'acheter ou de vendre un instrument financier à un prix convenu et à une échéance donnée; le vendeur assume le risque de fluctuations du cours de l'instrument financier qui est le titre-support de l'option. Le FIDA ne peut avoir recours qu'à des options négociées en bourse. Le prix initial d'un contrat d'option est égal à la prime payée par l'acheteur et est notablement inférieur au montant contractuel ou à la valeur notionnelle. Le FIDA n'inscrit pas ses contrats d'option en compte de charge. Il n'a pas été contracté d'option en 1998 et au 31 décembre 1998, l'encours au titre des options était nul (comme en 1997).

iii) Couverture de change à terme

La couverture de change à terme est un accord par lequel les montants en espèces libellés en une monnaie donnée sont convertis dans une autre monnaie et un contrat de change à terme est simultanément passé, lequel prévoit la conversion ultérieure des deux monnaies afin de pouvoir

récupérer le montant dans la monnaie convertie. La plus-value latente sur les contrats de couverture de change à terme se chiffrait au 31 décembre 1998 à 4 694 000 USD (contre une plus-value de 2 800 000 USD en 1997). Au 31 décembre 1998, l'échéance des contrats à terme s'échelonnait entre une et dix semaines. Les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont comptabilisées pendant la période où elles se produisent et inscrites à la rubrique Produit des placements.

e) Valorisation des actifs

Le Fonds comptabilise les avoirs de son portefeuille au cours du marché. Les plus- et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées dans le produit des placements.

f) Composition du portefeuille de placements par instrument

Au 31 décembre 1998, les encaisses et les placements, à l'exception des avoirs soumis à restriction et en monnaies non convertibles, au cours du marché se chiffraient à 2 261 341 000 USD (contre 2 149 685 000 USD en 1997); les éléments constitutifs de ce montant étaient les suivants:

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Encaisses	60 848	74 359
Emprunts d'État et emprunts garantis par l'État	1 696 049	1 660 922
Plus-values/(moins-values) latentes sur contrats à terme (valeur boursière)	4 694	2 800
Dépôts à terme et autres effets bancaires	209 604	279 748
Actions	324 500	108 748
Contrats à terme	<u>422</u>	<u>-</u>
	2 235 269	2 052 218
Produit de placements à recevoir	34 000	38 005
Sommes à recevoir pour valeurs vendues	97 311	4 356
Sommes à payer pour valeurs acquises	<u>(166 087)</u>	<u>(19 253)</u>
Total	<u>2 261 341</u>	<u>2 149 685</u>

g) Composition du portefeuille de placements par monnaie

La composition par monnaie des encaisses et des placements au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1997 était la suivante:

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Deutsche mark	318 927	173 489
Dollar des États-Unis	994 959	1 074 040
Franc français	89 990	41 504
Livre sterling	293 153	231 471
Yen japonais	236 027	217 297
Autres	<u>328 285</u>	<u>411 884</u>
Total	<u>2 261 341</u>	<u>2 149 685</u>

**h) Composition du portefeuille par échéance des placements**

Au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1997, la composition des encaisses et des placements par échéance était la suivante:

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
À échéance d'un an ou moins	270 932	420 199
À échéance d'un à cinq ans	349 606	512 816
À échéance de cinq à dix ans	930 691	916 809
À échéance de plus de dix ans	385 612	191 113
Sans échéance ferme (actions)	<u>324 500</u>	<u>108 748</u>
Total	<u>2 261 341</u>	<u>2 149 685</u>

La période moyenne restant à courir jusqu'à l'échéance des placements du portefeuille (actions exclues) était au 31 décembre 1998 de 99 mois (contre 66 mois en 1997).

Produit des placements

Le produit net des placements pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1998 se montait à 187 899 000 USD (contre 163 940 000 USD en 1997). Les différents éléments constitutifs du Produit des placements sont les suivants:

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Produit des placements à revenu fixe	111 640	127 849
Dividendes des actions	5 654	94
Produit net des contrats à terme	1 838	0
Plus-values réalisées	39 008	21 535
Plus-values latentes sur valeur boursière	36 111	19 657
Revenu des prêts obligataires	905	463
Intérêts perçus auprès des banques	1 028	930
Frais de gestion du portefeuille et frais de garde	(7 739)	(5 457)
Autres dépenses relatives aux placements	<u>(546)</u>	<u>(1 131)</u>
Total	<u>187 899</u>	<u>163 940</u>

Le taux moyen de rendement du portefeuille de placements en 1998 était de 8,5% (contre 7,54% en 1997).

Note 4: Encaisses et placements soumis à restriction**a) Monnaies non librement convertibles**

Au 31 décembre 1998, les avoirs en espèces et placements détenus par le Fonds en monnaies non librement convertibles s'élevaient respectivement à 667 000 USD (contre 537 000 USD en 1997) et 6 287 000 USD (contre 508 000 USD en 1997). Ces montants comprennent 5 876 000 USD (rien en 1997) en liquidités et placements détenus en ringgits malaisiens par un gestionnaire de fonds (dont 81 000 USD en liquidités et 5 795 000 en actions). Cette monnaie est soumise à restriction temporaire depuis septembre 1998.

Suite à la résolution 88/XVIII adoptée à la dix-huitième session du Conseil des gouverneurs, le 26 janvier 1995, à l'entrée en vigueur de la quatrième reconstitution les contributions en monnaies non convertibles du Brésil détenues sous forme d'avoirs liquides ont été converties en monnaies librement convertibles et transférées au titre de la contribution du Brésil à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA.

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les montants versés au Fonds par des membres de la catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions supplémentaires, sont soumises à restriction.

Ces sommes servent exclusivement:

- i) après consultation du membre concerné, à régler des dépenses d'administration et autres frais engagés par le Fonds sur le territoire dudit membre, ou
- ii) avec l'accord de ce membre, à payer des biens ou des services émanant de son territoire et nécessaires à des activités financées par le Fonds dans d'autres États.

b) Autres montants soumis à restriction

Dans les "Encaisses et placements soumis à restriction" figurent les montants supplémentaires suivants:

- i) 9 579 000 USD (contre 8 467 000 USD en 1997) constituant des placements détenus au nom du Fonds pour le compte de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA.
- ii) 4 086 000 USD (contre 1 797 000 USD en 1997) constituant des montants détenus sur les comptes bancaires du Fonds à titre de fonds supplétifs.

Les montants ci-dessus figurent au poste Montants dus à d'autres fonds et ne figurent pas dans l'état des flux de trésorerie.

c) Soldes du Fonds fiduciaire

Ces soldes comprennent 1 900 000 USD (rien en 1997) représentant les montants placés pour le compte du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et 3 283 000 USD (rien en 1997) représentant le solde net du Fonds fiduciaire (voir note 8 a)).

Note 5: Contributions des membres

Les contributions que chaque membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, les membres de la catégorie III peuvent verser jusqu'à la fin de la période de la troisième reconstitution leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces, mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie pourra être versée sous forme de billets à ordre ou d'obligations non négociables, irrévocables, ne portant pas intérêt et payables à vue. Sur recommandation de son Commissaire aux comptes, le Fonds a jugé prudent d'instituer des provisions pour arriérés de contributions (voir notes 2 b), 6 et 7).

a) Contributions initiales

Les contributions initiales ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

b) Première reconstitution des ressources

Les contributions à la première reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 6.

c) Deuxième reconstitution des ressources

Les contributions à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

d) Troisième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la troisième reconstitution. Les tirages appelés à ce jour ont été intégralement réglés, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

e) Quatrième reconstitution des ressources

La quatrième reconstitution des ressources du Fonds a pris effet le 29 août 1997, date à laquelle les instruments de contribution déposés se montaient globalement à 50% des contributions respectives des membres, comme indiqué dans la colonne A-3 de l'annexe A à la résolution 87/XVIII adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa dix-huitième session et ultérieurement amendée.

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la quatrième reconstitution.

f) Contributions anticipées

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions anticipées.

g) Programme spécial pour l'Afrique

Des précisions sur les contributions au Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification au titre des première et seconde phases sont données à l'appendice E.

h) Provisions

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué les provisions ci-après au titre de:

i) FIDA

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Billets à ordre de contributeurs	99 370	89 475
Montants à recevoir de contributeurs	<u>89 557</u>	<u>89 558</u>
Total	<u>188 927</u>	<u>179 033</u>

ii) Programme spécial pour l'Afrique

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Billets à ordre de contributeurs	<u>8</u>	<u>25</u>

Note 6: Billets à ordre des contributeurs

a) FIDA

Les billets à ordre au titre des contributions initiales et des contributions aux première et deuxième reconstitutions ont tous été encaissés sauf ceux émanant des États membres indiqués ci-dessous.

Au 31 décembre 1998, les tirages sur les contributions à la troisième reconstitution déposées sous forme de billets à ordre représentaient 37,27%.

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué une provision au titre des billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Fonds a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions instituées

i) Contributions initiales

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075

ii) Première reconstitution

Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370

iii) Deuxième reconstitution

Qatar	5 000	5 000
Mauritanie	<u>2</u>	<u>25</u>
	5 002	5 025

iv) Troisième reconstitution

Corée, R.P.D.	224	-
Jamahiriya arabe libyenne	5 963	-
Nigéria	3 727	-
Mauritanie	<u>9</u>	<u>5</u>
	<u>9 923</u>	<u>5</u>
Total	<u>99 370</u>	<u>89 475</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

i) Contributions initiales

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075

ii) Première reconstitution

Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
iii) Deuxième reconstitution		
Émirats arabes unis	0	272
Mauritanie	2	25
Qatar	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	5 002	5 297
iv) Troisième reconstitution		
Corée, R. P.D.	224	-
Émirats arabes unis	-	201
Jamahiriya arabe libyenne	5 963	3 211
Mauritanie	9	25
Nigéria	<u>3 727</u>	<u>2 007</u>
	<u>9 923</u>	<u>5 444</u>
Total	<u>99 370</u>	<u>95 186</u>

b) Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a institué une provision au titre de billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions instituées

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Première phase		
Mauritanie	8	25
Total	<u>8</u>	<u>25</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Première phase		
Mauritanie	8	23

Provisions n'ayant pas encore fait l'objet de tirage

Mauritanie	<u>2</u>	<u>2</u>
Total	<u>10</u>	<u>25</u>

Note 7: Sommes à recevoir des contribuants

Les montants à recevoir des États membres au titre de leurs contributions initiales et de leurs contributions aux première, deuxième et troisième reconstitutions des ressources du Fonds

(y compris les contributions spéciales et complémentaires) se montait à 181 672 000 USD après provisions (176 049 000 USD en 1997).

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué des provisions au titre de certains de ces montants, comme indiqué ci-dessous.

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Fonds n'a pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement les montants indiqués ci-dessous, ni les sommes à recevoir au titre de la quatrième reconstitution.

Provisions instituées

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	83 167	83 167
Comores	<u>9</u>	<u>7</u>
	83 176	83 174
ii) Deuxième reconstitution		
Gabon	371	372
Iraq	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	2 371	2 372
iii) Troisième reconstitution		
Équateur	-	2
Iran	3 000	3 000
Qatar	1 000	1 000
Sao Tomé-et-Principe	<u>10</u>	<u>10</u>
	<u>4 010</u>	<u>4 012</u>
Total	<u>89 557</u>	<u>89 558</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	83 167	83 167
Comores	<u>9</u>	<u>7</u>
	83 176	83 174
iii) Deuxième reconstitution		
Gabon	371	372
Iraq	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	<u>2 371</u>	<u>2 372</u>
iii) Troisième reconstitution		
Équateur	-	2
Iran	3 000	3 000
Qatar	1 000	1 000
Sao Tomé-et-Principe	<u>10</u>	<u>10</u>
	<u>4 010</u>	<u>4 012</u>
Total	<u>89 557</u>	<u>89 558</u>

Note 8: Prêts

Les prêts ne sont accordés qu'aux pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur lorsque le FIDA a reçu de l'emprunteur un avis juridique satisfaisant et lorsqu'ont été remplies les autres conditions préalables éventuelles. Les décaissements peuvent commencer dès l'entrée en vigueur du prêt.

Pour les prêts approuvés en 1978, le remboursement du principal et le règlement des intérêts doivent être opérés dans la même monnaie que la partie correspondante de la somme avancée, ou de la manière précisée dans l'accord de prêt. Pour tous les prêts du Fonds approuvés à partir du 1^{er} janvier 1979, le remboursement du principal et le règlement des intérêts sont exigibles dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt, pour un montant équivalant au nombre de droits de tirage spéciaux (DTS) dus, calculé sur la base des taux pratiqués par le Fonds monétaire international à la date d'échéance. Les sommes correspondant aux prêts approuvés seront avancées aux emprunteurs conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Originellement, les Principes et critères en matière de prêts (paragraphe 31) énonçaient les conditions de prêt comme suit: "Le Fonds fournira selon les modalités et conditions ci-après des ressources financières à ses États membres pour des projets et programmes approuvés: i) prêts spéciaux à des conditions particulièrement favorables; les frais de services s'élèvent dans ce cas à 1% par an et la période de remboursement est de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans; ii) prêts à des conditions intermédiaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 4% par an et la période de remboursement est de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans; iii) prêts à des conditions ordinaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 8% et la période de remboursement varie de 15 à 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans."

Au 28 janvier 1994, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 83/XVII qui entérinait les nouvelles dispositions ci-après des Principes et critères en matière de prêts:

"32 a) les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais supporteront une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et comporteront un délai de remboursement de quarante (40) ans, différé d'amortissement de dix (10) ans compris; b) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 50% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement de vingt (20) ans, différé d'amortissement de cinq (5) ans compris; c) les prêts consentis aux conditions ordinaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 100% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement allant de quinze (15) ans à dix-huit (18) ans, différé d'amortissement de trois (3) ans compris; d) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts."

Au 31 décembre 1998, les arriérés de plus de trois mois au titre du remboursement du principal se montaient à 32 138 000 USD (contre 28 365 000 USD en 1997) et à 14 024 000 USD (contre 12 951 000 USD en 1997) au titre du règlement des commissions de service et des intérêts. Un montant de 286 000 USD (contre 342 000 USD en 1997) était dû depuis plus de trois mois au titre des commissions de service sur prêts du PSA.

En ce qui concerne les arriérés de paiement des États membres suivants: Cameroun, Comores, Congo, Cuba, Grenade, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Somalie, on ne prévoit aucune perte et par conséquent aucune provision n'a été instituée.

Les démarches se poursuivent auprès des gouvernements concernés pour obtenir le règlement de ces obligations.

Le montant du principal décaissé et non remboursé pour tous les prêts à des emprunteurs qui n'ont pas réglé leurs arriérés depuis la fin de l'année s'élève à 194 000 000 USD (contre 149 390 000 USD en 1997). Dans le cas des arriérés de prêts de plus de dix mois au 31 décembre 1998, les intérêts et commissions de services ne sont considérés comme revenu que lorsqu'ils sont effectivement reçus.

S'ils avaient été considérés comme revenu, le produit des prêts indiqué dans l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1998 aurait été supérieur de 2 525 000 USD (contre 2 280 000 USD en 1997). Le chiffre correspondant se rapportant au PSA était de 195 000 USD (contre 176 000 USD en 1997). Les pays membres concernés sont indiqués ci-après:

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - FIDA

	Milliers de USD			31 décembre 1998
	Principal non remboursé	Arriéré du principal	Revenu non comptabilisé en 1998	
Cameroun	16 700	3 552	372	déc. 1991
Comores	4 675	51	22	oct. 1998
Congo	3 739	1 882	152	déc. 1991
Cuba	11 698	9 393	451	juil. 1990
Grenade	511	123	22	sept. 1997
Guinée-Bissau	6 354	278	62	sept. 1994
Libéria	14 333	7 856	602	mars 1990
Niger	15 382	386	127	avril 1995
République démocratique du Congo	25 552	3 352	246	août 1992
Sierra Leone	24 012	526	234	mai 1997
Somalie	<u>24 357</u>	<u>5 381</u>	<u>235</u>	oct. 1991
Total	<u>147 313</u>	<u>32 780</u>	<u>2 525</u>	

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - PSA

	Milliers de USD			31 décembre 1998
	Principal non remboursé	Arriéré du principal	Revenu non comptabilisé en 1998	
Guinée-Bissau	2 882	37	28	avril 1995
Niger	14 940	-	144	nov. 1995
Sierra Leone	<u>2 333</u>	-	<u>23</u>	juillet 1997
Total	<u>20 155</u>	<u>37</u>	<u>195</u>	

Le produit des prêts indiqué dans l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1998 comprend un montant de 771 000 USD (contre 1 951 000 USD en 1997) reçu pour des années antérieures.

On trouvera à l'appendice F un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements opérés et des remboursements de prêts.

a) Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)

Le Conseil d'administration a proposé la participation du FIDA à l'Initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en tant qu'élément de la politique générale du Fonds en matière de gestion des partenariats avec des pays ayant des arriérés, ou susceptibles d'en avoir à l'avenir, en raison du poids du service de leur dette. En adoptant la résolution 101/XX, le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE. Le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration d'approuver au cas par cas l'allègement de la dette attendu du FIDA dans le cadre des mesures globales décidées au titre de l'Initiative PPTE pour ramener la dette d'un pays à un niveau soutenable.

L'Initiative PPTE implique pour les IFI participantes deux types de mouvement de fonds:

- i) une réduction convenue des remboursements provenant des pays endettés aux IFI créditrices;
- ii) des versements sur les comptes de prêt des IFI participantes afin de compenser cette réduction des remboursements.

Chaque IFI choisira le mécanisme qu'elle juge le plus approprié pour mobiliser et gérer les ressources destinées à compenser la diminution de recettes de son compte de prêt.

Un fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE a été établi suite à l'adoption par le Conseil des gouverneurs le 11 février 1998 de la résolution 105/XXI. Ce fonds fiduciaire reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Le FIDA a reçu des Pays-Bas un instrument de contribution de 26 623 520 NLG (15 400 000 USD) à titre de contribution complémentaire à la quatrième reconstitution à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et un versement de 4 000 000 NLG (1 985 112 USD). Le Conseil d'administration a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE en faveur des pays suivants:

État membre	Montant visé (DTS)	Approbation du Conseil d'administration (session)
Bolivie	2 200 000 *	soixante-quatrième
Burkina Faso	1 780 000	soixante-deuxième
Côte d'Ivoire	164 300 *	soixante-quatrième
Guyana	630 000 *	soixante-quatrième
Mozambique	12 380 000 **	soixante-quatrième
Ouganda	4 160 000	soixante et unième

* valeur actuelle nette
** valeur nominale

Comme décidé par le Conseil d'administration à sa soixante-cinquième session tenue en décembre 1998, la première tranche de 4 000 000 USD sur le montant total approuvé de 16 millions de USD a été transférée de l'excédent accumulé en faveur de l'Initiative PPTE. À compter de 1998, les états financiers du FIDA présenteront comme suit les principales transactions financières et le solde du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE:

	Milliers de USD
Contributions du FIDA (appendice A1)	4 000
Contribution des Pays-Bas	1 985
Total des contributions reçues	5 985
Remboursement des versements échus au titre de prêts (Ouganda)	(802)
Solde net du Fonds fiduciaire (appendice B)	5 183

b) Prêts à des États non membres

Fonds pour Gaza et la Cisjordanie (FGC)

À sa ving et unième session tenue en février 1998, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 107/XXI qui approuve l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie. Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FGC par décision du Conseil d'administration et le remboursement, le cas échéant, est versé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

Note 9: Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

a) Assistance technique

Le Fonds octroie des dons pour la préparation de projets, des composantes de prêts, la recherche agricole, le Fonds d'élaboration des projets, le Mécanisme spécial d'intervention et d'autres fins connexes. Le montant cumulatif des dons décaissés au 31 décembre 1998 était de 239 852 000 USD (contre 214 825 000 USD en 1997).

b) Services aux États membres

Les années précédentes, les services aux États membres incluaient des dons pour l'identification de projets, des études spéciales et des activités de suivi et d'évaluation. Le montant cumulatif décaissé au titre de ces dons se montait au 31 décembre 1998 à 33 665 000 USD (contre 33 655 000 USD en 1997).

Note 10: Réserve générale

À sa quatrième session, en 1980, le Conseil des gouverneurs a reconnu la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement éventuel des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts, ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du produit du placement de ses avoirs liquides, et a décidé de constituer une Réserve générale.

Les virements à la Réserve générale par prélèvement sur l'excédent accumulé sont décidés par le Conseil d'administration compte tenu de la situation financière du Fonds. Le Conseil d'administration a décidé, à sa cinquante-quatrième session en avril 1995, de maintenir la Réserve générale à 95 millions de USD. La question de savoir si le montant de la Réserve générale est suffisant sera revue périodiquement par le Conseil d'administration. Les retraits opérés sur la Réserve générale seront assujettis à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

**Note 11: Dépenses de personnel et cotisations au régime des pensions****a) Effectifs**

Le nombre de postes du Fonds approuvés au 31 décembre était comme suit:

	1998	1999
Cadre organique	128	128
Services généraux	<u>164</u>	<u>164</u>
	292	292

Comme les années précédentes, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres personnels temporaires pour lui permettre de couvrir ses besoins opérationnels.

b) Prestations de retraite

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée pour assurer aux fonctionnaires concernés les prestations relatives à la retraite, ainsi que les indemnisations en cas de décès, d'invalidité et autres. La Caisse détermine les prestations versées en fonction de l'âge de la retraite, du traitement ouvrant droit à pension et de la période d'affiliation. La méthode actuarielle adoptée repose sur l'approche globale avec entrants. Les calculs actuariels sont effectués au moins une fois tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 1997. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payées par l'affilié et le FIDA à hauteur de 7,9% et 15,8% respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. Les contributions totales aux prestations de retraite versées en 1998 pour le personnel se sont élevées à 3 494 000 USD (1997 - 3 179 000 USD). Le FIDA n'est pas en mesure de déterminer à des fins comptables sa part en ce qui concerne la situation financière et la performance des fonds de pension avec suffisamment de fiabilité et par conséquent n'a pas inscrit d'avoirs dans ses comptes à cet égard, ni inclus d'autres informations connexes, comme le rendement des avoirs de la caisse.

c) Couverture médicale après cessation de service

Le FIDA participe sur la base d'un partage des coûts à un système de couverture médicale après cessation de service géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan d'assurance médicale repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles au moyen de budgets annuels et de contributions du personnel. En 1995, la FAO a engagé un actuaire qui a déterminé que les engagements non financés au 1er janvier 1996 s'élevaient à 212,5 millions de USD, dont 10,8 millions de USD pour le FIDA compte tenu de ses effectifs en activité. Il n'a pas été constitué de provision pour couvrir ces engagements non financés. Les résultats préliminaires de la mise à jour au 31 décembre 1997 des évaluations officielles montrent un accroissement du déficit, soit 229,3 millions de USD, dont la part du FIDA se trouve portée à 12,9 millions de USD. La norme internationale de comptabilité n°19 (version révisée), qui a pris effet le 1er janvier 1999, impose de couvrir intégralement ce passif dans les comptes de toute organisation dans une période de temps limitée. Le FIDA a décidé de constituer une provision pour sa part en assimilant le déficit à une dépense sur la base d'un amortissement linéaire en cinq ans à compter de la date d'adoption, comme l'y autorise la norme internationale.

À compter du 1^{er} janvier 1998, le FIDA s'emploie à constituer une provision couvrant la totalité des coûts annuels de cette couverture médicale. En 1998 le coût inclus dans les états financiers s'élevait à 428 000 USD (1997 - 59 000 USD sur le principe de la répartition).

Note 12: Imposition

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies et en tant que telle jouit du privilège d'exemption fiscale en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège permanent du FIDA. Les prélèvements fiscaux s'appliquant aux éléments pour lesquels l'exemption n'a pas encore été obtenue sont déduits directement du produit des placements correspondant.

Note 13: Fait intervenu après l'établissement du Bilan

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro a été introduit en tant que monnaie ayant cours légal dans onze États membres de l'Union européenne, y compris l'Italie, et trois autres états européens. Bien que l'incidence sera faible sur les opérations actuelles du FIDA, certains soldes, comme les contributions des membres concernés, seront relibellés en 1999 de la monnaie d'origine en euro. Le Fonds monétaire international a confirmé que le panier du DTS inclura l'euro à la place du franc français et du mark allemand, ce qui imposera de réajuster en termes monétaires les placements du Fonds et d'autres avoirs pour les harmoniser avec ses engagements libellés en DTS.



Price Waterhouse S.p.A

Società di Revisione
e Certificazione

Price Waterhouse

Le Fonds international de développement agricole
Rome

Nous avons procédé à la vérification des états financiers (appendices A à G) du Fonds international de développement agricole relatifs aux exercices clos les 31 décembre 1998 et 1997. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité est d'émettre une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification.

Notre vérification a été conduite selon les normes de révision comptable acceptées sur le plan international. Ces normes nous imposent de planifier et d'exécuter la vérification de manière à pouvoir raisonnablement assurer que les états financiers sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage, des pièces justificatives des montants indiqués et des informations fournies dans les états financiers. Elle comprend aussi une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous pensons que notre vérification nous permet de formuler une opinion avec un degré raisonnable de certitude.

À notre avis, les états financiers présentent de façon fidèle la situation financière du Fonds international de développement agricole aux 31 décembre 1998 et 1997, ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, en accord avec les normes comptables acceptées sur le plan international.

Rome, le 12 février 1999



Price Waterhouse S.p.A.

Società di Revisione
e Certificazione

Price Waterhouse



The International Fund for Agricultural Development
Rome

We have audited the financial statements (Appendices A through G) of the International Fund for Agricultural Development (the Fund) as at and for the years ended 31 December 1998 and 1997. These financial statements are the responsibility of the Fund's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of the International Fund for Agricultural Development at 31 December 1998 and 1997 and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with International Accounting Standards.

Price Waterhouse

Rome, 12 February 1999

Member Firm of **PRICewaterhouseCOOPERS** 

Sede legale e amministrativa: **Milano** 20122 Corso Europa 2 Tel. 02-77851 Fax 7785240 Cap. Soc. 3.500.000.000 i.v. Reg. Imp. Milano N. 193226 C.F. 80068710153 P. IVA 04847170158 Iscritta all'Albo Consob - Altri uffici: **Ancona** 60123 Via F. Corridoni 2 Tel. 071-36881 Fax 36623 - **Bologna** 40122 Via delle Lame 111 Tel. 051-5281311 Fax 051-6493717 - **Brescia** 25122 Via Moretto 38/B Tel. 030-49797 Fax 280017 - **Firenze** 50129 Via Bonitacio Lupi 11 Tel. 055-471747 Fax 470779 - **Genova** 16128 Piazza Galeazzo Alessi 2 int. 9 Tel. 010-530061 Fax 593996 - **Napoli** 80121 Via del Rione Sirignano 7 Tel. 081-7614100 Fax 667802 - **Padova** 35121 Via Trieste 31/A Tel. 049-655222 Fax 657814 - **Parma** 43108 V.le Tanara 20/A Tel. 0521-242848-771147 Fax 781844 - **Roma** 00161 Via Giovanni Battista de Rossi 32/B Tel. 06-441921 Fax 4424890 - **Torino** 10123 Via Bogino 23 Tel. 011-88081 Fax 8395613 - **Trento** 38100 Via San Francesco 8 Tel. 0461-237004 Fax 239077

